



Editorial

Mesdames, Messieurs les maires,
Mesdames, Messieurs les élus communautaires,

Chaque 9 décembre se déroule une journée nationale de la laïcité.
Cette dernière est institutionnalisée au sein de la fonction publique.

Cette année, le premier guide de la laïcité dans la fonction publique a été diffusé. Cette publication constitue un outil de référence pour l'ensemble des administrations et des agents publics, en apportant des réponses concrètes aux questions et problématiques les plus fréquemment rencontrées.

Il est également l'occasion de rappeler que la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 oblige chaque administration de l'État, collectivité territoriale et établissement public à désigner un référent laïcité, chargé d'apporter tout conseil utile au respect du principe de laïcité aux agents qui le consultent.

C'est pourquoi je vous invite à télécharger ce document, disponible dans l'article principal de cette lettre de l'État, et à le diffuser le plus largement possible.

Enfin, ce dernier édito de l'année me permet de vous souhaiter, à toutes et à tous, ainsi qu'à vos proches, de très belles fêtes de fin d'année.

François PESNEAU,
Préfet de la Haute-Vienne



Zoom

[Le guide de la laïcité dans la fonction publique](#)

Le 9 décembre dernier s'est tenue la journée nationale de la laïcité.

À cette occasion, retrouvez le guide de la laïcité dans la fonction publique et son triptyque « Comprendre la laïcité - fonction publique » en ligne sur le site internet des services de l'État.

[Lire l'article](#)



Actualités



Environnement

Plan eau de l'État en Nouvelle-Aquitaine

Le plan eau de l'État en Nouvelle-Aquitaine est un véritable socle pour une action régionale cohérente et forte de l'État et de ses opérateurs afin d'assurer l'accès à une eau de qualité, et en quantité suffisante, pour les besoins des citoyens, des activités économiques et des écosystèmes.

Plan eau de l'État en Nouvelle-Aquitaine



Aide et conseils aux collectivités

Solutions d'élus, un outil pour les maires

Pour vous accompagner dans la réalisation de projet favorisant la transition écologique, une plateforme en ligne vous permet de partager et/ou d'obtenir des solutions.

« Solutions d'élus » a pour objectif de valoriser les initiatives menées à l'échelle locale et de les partager avec d'autres élus en recherche de solutions pour développer leur territoire.

Solutions d'élus



Sécurité et protection du consommateur

Rénovation énergétique : faire ses travaux, sans tomber dans le panneau !

Le secteur des travaux de rénovation énergétique, qui est en constante évolution, génère un volume conséquent de plaintes venant de consommateurs trompés ou induits en erreur par des professionnels peu scrupuleux. Retrouvez dans l'article ci-contre quelques conseils pratiques pour éviter les mauvaises surprises.

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

FAIRE SES TRAVAUX,
SANS TOMBER
DANS LE PANNEAU



Démarches



Professions réglementées

Transmission des documents liés aux débits de boissons

Concernant les débits de boissons, le préfet est régulièrement sollicité pour des questions d'ordre public, mais aussi dans le cadre des procédures d'ouverture, de mutation et de translation, ou simplement à titre d'information des professionnels.

Dans un souci d'efficacité, les documents papiers ne seront plus pris en compte à partir du 1^{er} janvier 2024. Ils devront être transmis uniquement par mail.

Transmission
des documents
liés aux débits
de boissons

IV
LICENCE
Loi du
24 Sept. 1941



Appels à projets 🤝

Mémoire

80^e anniversaire de la Libération

En 2024 et 2025, le pays commémorera le 80^e anniversaire des débarquements, de la Libération et de la Victoire. Afin que ce cycle commémoratif puisse constituer un temps fort pour la Nation, les porteurs de projets sont invités à candidater jusqu'au 9 janvier 2024 pour apposer le logo de la mission nationale de la Libération dans leur communication et figurer ainsi dans le programme officiel de l'année 2024.



Les services de l'état en
Haute-Vienne sur :
www.haute-vienne.gouv.fr

Cabinet du préfet
Bureau de la communication
interministérielle

et sur les réseaux sociaux :



1, rue de la préfecture
87031 LIMOGES cedex

Cet email a été envoyé à pref-communication@haute-vienne.gouv.fr

Vous l'avez reçu car vous êtes inscrit à notre newsletter.

[Se désinscrire](#)

